



Conflit contre une municipalite

Par **severine49**, le **07/11/2007 à 13:29**

j'habite près d'une église (environ 5m) dont le clocher menace de s'effondrer au cas de condition climatique défavorable.
Un pare gravois a été posé a la base du clocher afin de recueillir les pierres qui tombent, mais il n'est pas dimensionné pour recevoir l'ensemble de la fleche si celle-ci s'effondre.
Le maire ne respecte pas le périmetre de securite preconise par l'entreprise qui a posé le pare-gravois et n'a pas prévenu les riverains de l'édifice dans danger représenté par le clocher.
les travaux de dépose ou de consolidation de la fleche ne sont pas a l'ordre du jour pour l'instant
nje souhaiterai porter plainte contre le maire pour mise en danger délibérée. est-ce possible?
Merci